

Le narrateur et le point de vue

I Distinguer auteur, narrateur et personnage

L'**auteur** est une personne réelle, un "être de chair et de sang", qui écrit une histoire. Le **narrateur** est un "être d'encre et de papier" qui raconte une histoire dans laquelle vivent des **personnages**.

II Identifier le narrateur

1. Le texte est écrit à la première personne.

- a) Le pronom "je" représente l'auteur, si l'auteur raconte sa propre histoire, ou des faits dont il a réellement été le témoin. C'est le cas dans une autobiographie, un journal intime, des mémoires, etc...

EX : Victor Hugo raconte sa journée du 15 février 1871 dans Choses vues.

- b) Le pronom "je" ne représente pas l'auteur, mais un personnage-narrateur qui raconte son histoire, sans lien avec celle de l'auteur.

EX : Dans Le Dernier Jour d'un condamné, le narrateur est le personnage principal, qui raconte sa vie de prisonnier ; ce n'est pas l'auteur.

Dans les deux cas, le narrateur ne connaît des faits que ce qu'il a vu, compris ou entendu dire : c'est un **point de vue interne**.

2. Le texte est écrit à la troisième personne.

Le narrateur n'est pas un personnage de l'histoire. Dans la plupart des récits, il connaît tout de ses personnages et révèle ce qu'il veut à son lecteur, c'est un **narrateur omniscient**. Il peut donc adopter au fil du texte plusieurs points de vue, et passer de l'un à l'autre.

- a) Tantôt il décrit et raconte comme un simple observateur extérieur ; c'est un **point de vue externe**.

EX : "L'homme baissa la tête, ramassa le sac..." (Hugo, Les Misérables).

- b) Tantôt il entre dans la conscience d'un personnage, décrit ce que voit ce personnage, précise ce qu'il pense ; c'est un **point de vue interne**.

EX : "Il cherchait quelque cabaret bien humble..." (Hugo, Les Misérables). Le narrateur fait pénétrer le lecteur dans les pensées de Jean Valjean.

- c) Tantôt il interrompt son récit pour expliquer un fait, commenter un événement...

EX : "Les gens accablés ne regardent pas derrière eux." (Hugo, Les Misérables).

[!] Attention, l'expression "point de vue" n'a pas ici le sens d'"opinion", comme dans l'argumentation.